

Humidimètre pour mesurer la résistivité électrique des matériaux**Application**

- Pour mesurer la résistivité électrique des matériaux en fonction de la mesure comparative de l'humidité

Propriétés

- La mesure peut se faire sur place au chantier.
- Résultat immédiat.
- Attention : la mesure peut être influencée par la présence de sels.

Mode d'emploi**Mise en oeuvre**

- Nous renvoyons au manuel fourni avec l'humidimètre capacitif.

Remarques importantes

- Pour une description détaillée de cette méthode et d'autres méthodes de mesure, veuillez-vous référer à la NIT 252 du CSTC. La méthode de mesure de la résistivité et de la capacitance électrique est décrite dans la section 3.1.2.2.

Photos

Conditionnement

Par pièce

Informations relatives à la sécurité - Transport – Manutention et stockage - Déchets

Consultez la fiche d'information Rewah la plus récente en matière de sécurité concernant le produit, conformément aux directives (EU) 453/2010 annexe II/A. L'information mentionnée sur la fiche de données de sécurité précitée a été établie avec le plus grand soin possible. Elle est basée sur les connaissances disponibles à la date de son édition. Nous n'acceptons aucune responsabilité par suite de dommages ou de nuisances, de quelle nature qu'ils soient, qui seraient provoqués par l'utilisation du produit concerné.

Considérations finales

Les données reprises dans la présente fiche de produit, les avis en matière d'application et autres recommandations sont basés sur de vastes analyses et expériences. Elles sont toutefois données sans engagement y compris en matière de responsabilités de tiers. Elles ne dispensent pas les clients d'examiner eux-mêmes les produits et le mode d'emploi en matière d'aptitude à l'emploi pour la destination visée. Les caractéristiques et propriétés indiquées concernent des valeurs et des analyses moyennes obtenues à 20°C, des tolérances étant admises. Notre service clientèle se tient volontiers à votre disposition pour répondre à vos questions. La présente fiche de produit remplace toutes les précédentes.